

## Objectifs

La Pro A est un dispositif de reconversion ou de promotion par l'alternance. Il vise à permettre au salarié de changer de métier, de profession ou de bénéficier d'une promotion sociale ou professionnelle par la formation.

## Publics bénéficiaires

- salariés dont le niveau de qualification est inférieur à la licence :
  - en contrat à durée indéterminée (CDI)
  - en contrat unique d'insertion à durée indéterminée (CUI-CDI)
  - les sportifs ou entraîneurs professionnels en CDD

## Les actions de formations éligibles

- les actions de formation qualifiante :
  - inscrites au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) : diplôme, titre à finalité professionnelle
  - ouvrant droit à un Certificat de Qualification Professionnelle (CQP)
  - reconnues par les classifications d'une convention collective nationale de branche

## Durée

La durée de la formation par la Pro A est de 6 à 12 mois (jusqu'à 36 mois pour certaines catégories de publics).

Le temps de formation est compris entre 15 et 25 % de la durée totale de la Pro-A (avec un minimum de 150 heures).

La formation peut se dérouler en toute ou partie :

- pendant le temps de travail, avec maintien de la rémunération.
- en dehors du temps de travail, avec l'accord écrit du salarié et dans une certaine limite déterminée par accord d'entreprise ou de branche (à défaut, 30 heures par salarié et par an ou 2 % du forfait pour les salariés au forfait en jours ou en heures sur l'année)

## Modalités de prise en charge

Les critères et plafonds de prise en charge peuvent varier suivant l'OPCO de branche.

Pour en savoir plus :

<http://www.cma-paris.fr/se-former/former-salariés/orgnismes-de-financement>